

Assemblée générale du 28 mars 1901, petite salle de l'Institut

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - (1901)

Heft 2

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 28 mars 1901, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le *Président* exprime les regrets que causent à notre société les décès de MM. Sené et Ernest Dupraz. L'assemblée se lève en signe de deuil.

M. Perrin, John, est reçu membre de la société. Les démissions de M^{lles} Jacquet et Duaimé sont acceptées.

2° Remarques sur les examens des écoles primaires par M^{lle} Métral.

M^{lle} *Métral* donne lecture du travail suivant :

Depuis longtemps les examens de fin d'année, tant oraux qu'écrits, leur mode de correction et d'appréciation, ont été l'objet de réclamations nombreuses et justifiées. Bien qu'on se soit efforcé de remédier à cet état de choses, il reste encore beaucoup à dire et à faire à ce sujet et chaque année voit éclore des plaintes nouvelles. C'est pourquoi nous nous permettons d'apporter aujourd'hui quelques observations sur une question pédagogique de premier ordre, intéressant non

seulement maîtres et élèves, mais le progrès même de l'école primaire.

Disons d'abord que nous ne sommes pas de ceux qui réclament la suppression pure et simple des examens, car nous trouvons l'examen bon comme stimulant au travail et à l'effort, comme agissant sur l'amour-propre ; c'est un mobile qui nous fait souvent accomplir de grandes choses et fournit en somme un indice des connaissances acquises par les élèves.

Nous entendons dire souvent : Les examens sont un leurre, un trompe-l'œil ; les moyennes d'examen ne donnent qu'une idée approximative, parfois peu juste, du travail fait, du degré d'avancement des élèves. C'est vrai, et, néanmoins, n'est-ce pas d'après les examens et les moyennes que s'établissent les rapports de fin d'année, les rapports lus en public sur la marche des classes et qui apprécient chacun « selon ses œuvres » ? Nous ne ferons pas de commentaires à ce sujet, les conclusions qu'on en peut tirer étant trop claires pour tous. Cette constatation faite nous amène à dire que, puisque nous sommes appréciés, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense « sur nos moyennes », il faut que ces moyennes se rapprochent de la vérité, de « ce qui est », et que, pour arriver à ce résultat, *il importe que les examens se fassent pour toutes les classes du canton dans les mêmes conditions.*

Nous nous expliquons.

I. *Choix des questions.* — Nos inspecteurs devraient s'entendre sur le choix d'une série de questions se rattachant à chacune des branches du programme d'études : ces questions formeraient le canevas sur lequel se broderaient les interrogations ; le fond restant le même, la broderie varierait sans inconvénient. Un programme spécial de « leçons de choses » pour les II^{me} et III^{me} années, paru en 1900, laisse espérer plus d'homogénéité dans les examens oraux de cette branche ; mais nous n'en maintenons pas moins notre observation, car ce programme, s'adressant aux années inférieures seulement, laisse le champ libre aux divergences de vues pour les années supérieures et les examens écrits.

II. *Interrogations.* — Nous demandons qu'à l'examen oral *chaque élève soit interrogé sur chacune des branches du programme*, et non sur une seule, comme c'est le cas le plus souvent, quand on parque les élèves en séries : série pour l'orthographe, série pour l'arithmétique, série pour l'histoire, pour la géographie,

pour l'allemand, etc. Peut-on sérieusement juger du savoir d'un élève — les aptitudes étant très différentes d'un enfant à l'autre, — d'après des interrogations portant sur *une seule* des branches étudiées, même en admettant que chaque élève soit interrogé sur sa branche de prédilection, ce qui est loin d'arriver toujours ?

On nous objectera qu'interroger chaque élève sur chacune des branches du programme, ce sera rendre l'examen oral interminable, et que MM. les inspecteurs ne pourront venir à bout de leur besogne, faute de temps. Après expérience faite, nous estimons qu'il faut au plus *10 minutes* pour examiner un élève comme nous le demandons : l'examen d'une classe de 30 élèves (nombre moyen) prendrait donc 5 heures, soit une journée. D'après le recensement de 1899-1900, notre canton compte 327 classes primaires avec un total de 9334 élèves (moyenne un peu inférieure à 30 élèves par classe) réparties entre 4 inspecteurs et une inspectrice, soit 65 classes pour chacun. Les examens oraux se faisant généralement dans la période comprise du 15 mars au 20 juin, nous trouvons, en comptant 20 jours de classe par mois, 65 jours pour les examens. Faire 65 examens, 65 jours de suite presque, est difficile pour ne pas dire impossible ; c'est au-dessus des forces et de la bonne volonté du plus patient des patients. Mais ne pourrait-on pas résoudre cette difficulté en nommant deux ou trois inspecteurs ou inspectrices de plus ? Nous disons inspectrices aussi, bien que nous n'ignorions pas qu'à ce poste incombe une partie administrative que l'on prétend — ce sont nos collègues du sexe fort qui le disent — peu du ressort de la femme... Les inspectrices actuelles ne justifient pas ce reproche, que nous sachions. Nous exprimons donc le désir de voir les degrés inférieurs, degrés maternels par excellence, confiés à des inspectrices, à des femmes, qui comprendront toujours mieux le petit enfant que l'homme même le mieux qualifié : la nomination d'institutrices et non d'instituteurs dans les classes inférieures de garçons en est une preuve.

Les examens faits comme nous l'entendons présenteraient l'immense avantage de donner *une idée juste, non seulement du savoir des élèves de la classe, mais de la marche et du progrès de l'enseignement primaire en général*. Ils apporteraient des appréciations justes pour chaque élève, signaleraient les points faibles de tel ou tel enseignement, ceux sur lesquels il y a lieu de revenir

et d'insister; ils fourniraient aux rapports des « Promotions, » à la « statistique scolaire, » des documents sérieux et non sujets à caution. On ne verrait plus se produire chez instituteurs et élèves le découragement qu'amènent souvent des appréciations peu en rapport avec le travail fait. Quant aux négligences qui auraient pu se commettre durant l'année scolaire, l'examen les mettrait à découvert et obligerait à faire mieux à l'avenir. Ainsi chacun aurait son dû, l'encouragement ou le blâme, la justice serait pour tous, maîtres et élèves.

Au sujet des examens écrits, nous nous permettrons de présenter les recommandations suivantes :

1^o Tant en orthographe qu'en arithmétique ou dans n'importe quelle branche, ne demander que des choses inscrites dans les programmes, et qui, par conséquent, ont dû être apprises et sont censées être sues.

C'est surtout dans les dictées, et dans les dictées des classes inférieures, que l'on glisse des règles ou des mots choisis en dehors du champ d'étude. Prenons comme exemple la dictée de III^e année des examens de juin 1900 :

« Les canards sont presque toujours dans l'eau. Ils nagent facilement parce que, entre chacun de leurs doigts, se trouve une membrane qui les réunit. (On aurait pu dire : *qui les relie.*) Cela fait comme une rame avec laquelle ils s'appuient (*se posent...*) sur l'eau pour avancer. **Balancés** (*lorsqu'ils sont balancés...*) doucement par les vagues, les canards sont **fort** (*très...*) gracieux, **néanmoins** (*mais...*) ils n'ont pas l'imposante majesté des cygnes. »

2^o Observer scrupuleusement dans la surveillance des examens les indications données aux maîtres relativement au classement des élèves, à l'interdiction de toute communication entre eux. (La copie, il faut le faire comprendre aux élèves, présente plus d'inconvénients que d'avantages, même en faisant abstraction de son caractère d'acte très répréhensible, de mensonge, car souvent un élève copie sur son voisin des fautes et pas autre chose.)

3^o Recommander aux instituteurs chargés de dicter le thème d'orthographe, de le dicter le plus distinctement possible et lentement : les enfants, déjà un peu troublés ou énervés à l'idée qu'ils passent un examen, manquent d'attention ou sont désorientés par l'accent, la diction différente d'un maître qui n'est pas le leur; ils comprennent moins bien et n'osent

pas faire répéter à un étranger ce qu'ils ne craindraient pas de demander et de redemander à leur maître ordinaire. Le mieux serait, et c'est ce qui se fait à la campagne en première et seconde années, que le titulaire de la classe dictât lui-même, le jour de l'examen oral et sous la surveillance de l'inspecteur, le thème d'orthographe : les épreuves écrites seraient remises à l'inspecteur qui les corrigerait lui-même ou les soumettrait à un jury désigné.

Correction des épreuves d'examens.

La façon dont se sont corrigées les épreuves d'examens jusqu'à ce jour, soulève, elle aussi, beaucoup de justes réclamations. Là, point d'ensemble, autant d'appréciations différentes que de jurys différents, appréciations se ressentant du tempérament des jurés, témoignant parfois de trop de sévérité ou de trop de mansuétude, de l'humeur du jour, de la fatigue, et, disons-le aussi, du plus ou moins de sympathie de collègue à collègue. Corrections faites souvent sans qu'il soit tenu compte des indications données par le Département; moyennes légitimant les nombreuses plaintes qui se formulent plus ou moins haut, plus ou moins fort. Que faire pour retrouver l'unité? Simplement confier la correction des examens écrits non à plusieurs jurys, *mais à un seul et unique jury composé d'au plus trois personnes (instituteurs et institutrices) pour chacune des branches du programme et pour toutes les classes du canton, ville et campagne.* Ainsi un seul jury pour l'orthographe, un seul pour l'arithmétique, etc. Quant à la composition, comme il serait très difficile, « vu le grand nombre (3000, à peu près) des épreuves et le travail que demande leur correction, d'avoir un seul et unique jury, forcément il faudra maintenir le système de plusieurs jurys. Mais en appelant ceux-ci à apprécier chaque année des épreuves d'écoles différentes, on pourrait arriver à plus d'unité dans les corrections.

Et maintenant, chers collègues, nous ne nous dissimulons pas qu'il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet. L'examen annuel ne peut donner une idée juste ni de ce que sait l'élève, ni de la marche des études; il est parfois influencé par le hasard heureux ou malheureux. L'idéal serait d'avoir des examens mensuels qui permettraient de suivre l'enseignement et dont l'ensemble des résultats fournirait à la fin de l'année scolaire des moyennes d'une exactitude plus parfaite.

Avec notre organisation scolaire actuelle, notre nombre restreint d'inspecteurs, la chose n'est pas possible. Pas plus que de laisser à l'instituteur le soin de faire passer les examens et d'en corriger les épreuves : réclamations et plaintes auraient de nouveau beau jeu.

Nous n'avons donc pas la prétention d'avoir « résolu » la question; notre seul désir est que ces quelques remarques trouvent un écho parmi vous, qu'elles fassent jaillir, et nombreuses, des discussions fertiles en bons résultats pour le bien et le progrès de notre enseignement primaire. (*Applaudissements.*)

M. le *Président* remercie M^{lle} Métral. Il rappelle que la question des examens écrits a déjà été traitée dans notre assemblée du 16 novembre 1893. On avait alors adopté les conclusions suivantes :

- 1° Examen d'allemand oral;
- 2° Répartition des examens écrits sur deux matinées;
- 3° Pour chaque branche, un jury unique pour tout le canton;
- 4° Renvoi des épreuves aux maîtres;
- 5° Pour chaque branche, un rapport détaillé fait par le jury et communiqué au corps enseignant.

Dans le travail très intéressant qui vient de nous être lu, M^{lle} Métral a élargi le sujet; elle mérite des félicitations pour son initiative et pour la franchise avec laquelle elle a abordé certains points délicats. Dans une partie de ses propositions, notre collègue demande, au fond, un retour au système d'examens pratiqué avant 1887; ce serait peut-être difficile à cause de l'augmentation du nombre des classes.

M. *Munier* n'a aucune confiance dans les résultats des examens écrits de fin d'année; la note en est trop souvent faussée par l'esprit de camaraderie. Dans les examens oraux il est nécessaire d'interroger les élèves sur plusieurs branches, mais cela prend beaucoup de temps. Ce n'est pas sur les moyennes des notes d'examens que l'on se base pour établir le rapport annuel, à moins cependant que les mauvaises notes ne se répètent plusieurs années de suite. Le thème critiqué par M^{lle} Métral n'est pas trop difficile; il faut tenir compte du fait que le français est la langue maternelle des enfants; dans leurs lectures, ils ont rencontré nombre de mots qui ne figurent pas dans le

manuel Mercier. Quant à l'unité dans l'appréciation des épreuves, c'est un idéal impossible à atteindre. Il faudrait pour cela n'avoir recours qu'à un seul inspecteur; comment s'en tirerait-il, puisque cinq ne suffisent pas à la peine? M. Munier émaille son discours de quelques anecdotes fort amusantes qui ont le don de mettre en joie toute l'assemblée.

M. *Pesson* estime que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il est temps d'enrayer le mouvement, car, pour peu que l'on continue, le maître ne sera bientôt plus qu'un pique-notes; il devient de plus en plus l'esclave du chiffre à marquer, et son enseignement s'en ressent forcément.

Quant aux questions d'examens, il ne les trouve pas si mauvaises qu'on veut bien le dire; sans doute elles ne sont pas parfaites; cependant il a pu constater que depuis que le système actuel est en vigueur, les bonnes obtenues aux examens sont, à quelques dixièmes près et à part quelques rares exceptions, semblables aux moyennes obtenues par le travail de l'année.

M. *Rochat* trouve que l'appréciation des épreuves laisse beaucoup à désirer, particulièrement en ce qui concerne la composition; on octroie trop facilement de hauts chiffres, qui ont pour moindre inconvénient de faire croire aux élèves qu'ils sont très forts. Il est anormal que dans la note finale, le travail de toute l'année sur toutes les branches ne compte pas davantage que les examens, qui ne portent que sur deux ou trois branches. L'orateur voudrait que les visites des inspecteurs fussent plus fréquentes.

M. *Rosier* constate que de part et d'autre on n'est pas satisfait de ce qui se passe actuellement; c'est loin d'être l'idéal. Il a eu beaucoup de plaisir à entendre M^{lle} Métral, et avec elle il se demande à quoi servent les examens, si l'on n'en tient pas compte dans le rapport de fin d'année.

Les examens oraux sont insuffisants et les appréciations des examens écrits se ressentent du manque d'unité, car il est clair que des jurys différents ne peuvent manquer de juger différemment. Notre organisation a été, en quelque sorte, calquée sur le système français. Or actuellement, il vaut mieux, en pédagogie du moins, s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne que d'imiter la France. Dans plusieurs cantons suisses, il n'y a pas d'examens.

Il est nécessaire de juger l'élève d'une façon non accidentelle mais continue, et pour cela les épreuves hebdomadaires peuvent remplacer avantageusement les examens; ce système fonctionne très bien à l'Ecole ménagère. Le nombre des inspecteurs devrait être augmenté, afin de leur donner la possibilité d'exercer leur contrôle d'une manière plus efficace.

M. Favas a pratiqué le système des épreuves hebdomadaires, et les chiffres moyens qu'il obtenait ainsi n'étaient pas sensiblement différents de ceux des examens de fin d'année. Il pense que les régents principaux pourraient peut-être seconder MM. les inspecteurs.

M. le Président fait remarquer que les examens sont envisagés à deux points de vue très différents. Les uns les considèrent avant tout comme un moyen de se renseigner sur la valeur de l'enseignement, tandis que les autres n'y voient que l'appréciation du travail de l'élève : il faudrait s'entendre, car s'il s'agit d'un contrôle du travail du maître, il est évident que celui-ci ne peut pas en être chargé et que par conséquent la substitution des épreuves hebdomadaires aux examens tombe d'elle-même. On a parlé de dix à douze inspecteurs ; c'est trop. Il faut témoigner au corps enseignant une certaine confiance et développer en lui le sentiment de sa responsabilité.

M. Munier fait observer à M. Rochat qu'on fait actuellement dans chaque classe une épreuve hebdomadaire. Mais ces épreuves ne peuvent pas être contrôlées ; il faudrait pour cela trop d'inspecteurs. Et à la campagne ?

M^{me} Ballet se rallie entièrement à la manière de voir de M. Rosier. Un inspecteur ne doit pas passer son temps à faire des examens ; il a un rôle pédagogique à remplir, mais il ne peut s'en acquitter dans les conditions actuelles.

M. Rosier est d'avis de ne pas poser dans toutes les classes parallèles les mêmes questions, à cause des différences dans les conditions. Il pense que le chiffre moyen de l'année doit être fourni par la moyenne des épreuves, par l'inspecteur et par le maître.

M. Pesson trouve la question trop importante pour pouvoir être tranchée au pied levé et il propose de la renvoyer à une commission.

Cette manière de voir est partagée par l'assemblée qui compose la commission de M^{me} Ballet, M^{lle} Métral et de MM. Munier, Pesson et Rosier.

Séance levée à 4 h. $\frac{3}{4}$.

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 24 octobre 1901, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Election des délégués au Comité central.
- 3^o Nomination du correspondant à l'*Educateur*.
- 4^o La nouvelle carte murale de la Suisse pour les écoles.
(Communication de M. William Rosier.)
- 5^o Propositions individuelles.